

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Le quatorze mars deux mil seize

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 5

Date de convocation : 4 avril 2016

Date d'affichage :

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Olivier CHAMOT, Emmanuel TISSOT, Sandrine BOCHET, Magali STEICHEN, Rachel TERRY, Jocelyne BORNE

Absents : Mme et MM. Serge RAGAZZONI, Dominique CARRIER, Nathalie HENRY, Jean-Claude CHARTRES, Mickaël BAF COP

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

Participants :

- Martine BRAND, Secrétaire de mairie
- M. Ange SARTORI, Directeur de l'Agence des Territoires

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente à l'assemblée M. Ange SARTORI, Directeur de l'Agence des Territoires (ADT), le cabinet d'urbanistes annécien retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

M. SARTORI expose en détail les enjeux de ce chantier d'une durée prévisionnelle de 2 ans ainsi que la méthode et le planning de la démarche (ci-joint en annexe).

Afin de collaborer avec les urbanismes (M. SARTORI et Mme LEDOION), il est décidé de constituer un groupe de travail composé du Maire, Guy DEMOLIS ; de la secrétaire, Martine BRAND ; des adjoints : Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Olivier CHAMOT ; des conseiller(e)s municipaux : Emmanuel TISSOT, Rachel TERRY, Magali STEICHEN, Nathalie HENRY. Une première réunion du groupe de travail est prévue le 19 mai.

Dossiers d'urbanisme

L'Adjoint à l'urbanisme, Sébastien PACCARD présente les dossiers en cours :

Permis de construire :

- Mme DENAT Claude pour la construction d'une maison individuelle aux Petits Pierres

Déclaration Préalable

- M. Mme DUBOUCHET Emmanuel, 879 Route de La Rippaz, pour l'installation d'une clôture le long de leur propriété.
- M. Mme DIAZ Anthony, 1380 Route de La Rippaz, pour l'aménagement de leur maison d'habitation (création d'ouvertures, pose de vélux et changement des menuiseries en PVC).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet qui demande avec insistance un inventaire des contrôles concernant les dispositifs d'assainissement autonome et prie la commune de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau qui bannit tous rejets d'effluents non traités dans les ruisseaux.

En effet, il est constaté que bien souvent, seules les eaux des toilettes sont traitées par un système de fosse septique mais que les eaux des lavabos rejoignent directement les ruisseaux, ce qui est contraire aux règles de la loi sur l'eau.

On dénombre sur le territoire communal environ 300 installations d'assainissement autonome dont les 2/3 sont vraisemblablement non conformes.

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre d'une opération groupée de remise aux normes pilotée par la commune (SPANC), les usagers peuvent bénéficier d'une subvention de 3000 € de l'Agence de l'Eau. En conséquence, il est décidé d'inviter le cabinet NICOT à une prochaine réunion du conseil municipal pour mettre en place un diagnostic des installations non contrôlées et envisager la réalisation d'une opération groupée de mise aux normes.

ADHESION A LA CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les communes ne pourront plus utiliser de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé (loi du 6 février 2014 dite « Loi Labbé »).

Pour accompagner les communes du bassin versant des Usse vers cette évolution, le SMECRU, propose à chacune d'elle de s'engager dans la charte régionale « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages » selon la démarche suivante :

- a) **La réalisation de plans de désherbage communaux et la définition de plans de gestion différenciée.** Il s'agit, à l'échelle de votre commune, de réaliser un bilan des pratiques sur les espaces publics (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU),
- b) **La formation de votre personnel technique et la sensibilisation des élus chargés de l'environnement.** Cette étape a pour objectif de définir les nouvelles pratiques d'entretien à adopter pour pérenniser la démarche zéro-pesticide (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU),
- c) **L'équipement des services techniques** : acquisition de matériels alternatifs (sous maîtrise d'ouvrage des communes),
- d) **La communication** auprès de vos administrés (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU).

Monsieur le maire précise que l'achat de matériel est conditionné par la signature de la charte régionale d'entretien des espaces publics. Cette charte est proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération Rhône-Alpes de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON). Il convient de préciser que :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles.

Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».

- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu,

- **DECIDE** de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics,

- **DONNE** maîtrise d'ouvrage au SMECRU pour :

* la réalisation de plans désherbage communaux et la définition de plans de gestion différenciée en lien avec les communes,

* la formation de votre personnel technique et la sensibilisation des élus chargés de l'environnement,

* la communication

- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée pour l'achat de matériel. Ces subventions transiteront par le SMECRU,

- **NOMME** Monsieur TISSOT Emmanuel en tant qu'élus référent et Monsieur CIZERON Olivier en tant que personnel technique référent. Tous deux seront les interlocuteurs privilégiés tout au long de la mission.

JOURNEE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Olivier CHAMOT rappelle l'organisation de la journée de nettoyage prévue le samedi 30 avril sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à laquelle notre commune s'associe.

Malgré une communication importante sur le site de la commune, les réseaux sociaux et des flyers, il semble qu'assez peu de volontaires se manifestent...

Les élus regrettent que les écoles ne s'associent à cette opération qui serait pourtant un formidable moyen de sensibilisation des adolescents... aux règles de l'environnement et de l'eco-citoyenneté. Bernard SAILLANT est chargé de relancer le corps enseignant.

MATERIEL

Lors de la séance précédente, le conseil municipal avait été informé de la nécessité de procéder au renouvellement de matériel pour les services techniques. M. Sébastien PACCARD fait le compte rendu de la consultation et informe l'assemblée des différentes propositions.

Il est décidé d'acquérir, à l'entreprise Bonfils, au prix de 17.500 € HT, un tracteur destiné à la tonte et au déneigement ainsi que l'acquisition à l'entreprise FALCONNET, d'une mini débroussailleuse, un taille haie, un souffleur et un casque de sécurité pour un montant de 1718 € HT.

BULLETIN D'INFORMATION ANNUEL

Le maire informe l'assemblée que le bulletin d'information annuel est en cours d'impression et remercie vivement Sandrine BOCHET et Olivier CHAMOT pour leur excellent travail ainsi que les annonceurs qui nous permettent de publier gracieusement ce bulletin municipal.

DIVERS

Il est rappelé les différentes réunions et manifestations

- 10 mai : Asters organise une rencontre des élus des Bornes au Marais du Chenet à Arbusigny

- 20 juillet : Le Syndicat Mixte du Salève propose une soirée de 17H30 à 20H à L'étang de Mouille Marin sur le thème : Libellules, Tritons et Cie

La séance est levée à 22 H 00

Secrétaire de séance
Olivier CHAMOT

Le Maire
Guy DEMOLIS